

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS : « Journée Internationale du Chien »

Article 1 – Organisation

La société Appro & Services organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Journée Internationale du Chien », qui se déroulera du 26/08/25 au 31/08/25, exclusivement sur sa page Facebook officielle : Pour Vos Animaux.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception des salariés de la société organisatrice ainsi que des membres de leur famille.

Pour valider sa participation, chaque participant devra impérativement :

- Publier en commentaire du post dédié une photo de son chien,
- Partager la publication du concours en mode public sur son propre profil Facebook,
- Identifier trois amis en commentaire de sa photo.

Une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse e-mail ou même profil Facebook) est autorisée.

Article 3 – Désignation du gagnant

Le gagnant sera le participant dont la photo obtiendra le plus de mentions "J'aime" (likes et autres mentions) sur le post en commentaire au 31/08 2025 à 23h59. Il ou elle sera contacté(e) via Messenger dans les jours qui suivent afin de récupérer ses coordonnées.

Le bon d'achat ne pourra être remis qu'en magasin, et le gagnant devra justifier de son identité pour en bénéficier.

Article 4 – Dotation

Le gagnant remportera un bon d'achat d'une valeur de 30 € TTC, valable sur l'ensemble des articles "accessoires et alimentation chien" du magasin Pour Vos Animaux. Ce bon d'achat est valable jusqu'au 31 décembre 2025 inclus. Il est non échangeable, non remboursable et non cessible.

Article 5 – Utilisation des contenus

Les photos partagées dans le cadre du jeu concours pourront être librement utilisées par la société Appro & Services à des fins de communication (site internet, réseaux sociaux, supports imprimés, etc.), sans contrepartie financière ni accord supplémentaire du participant.

Article 6 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. La société organisatrice se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le jeu si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Article 7 – Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement devra être adressée par écrit à l'organisateur, dont les coordonnées sont disponibles sur la page Facebook Pour Vos Animaux.